

**Contrat de maintenance Logiciel MICROBIB**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le contrat de maintenance du logiciel Microbib, installé en système Monoposte+consult à la Bibliothèque, expire le 31 mai 2014, puis expose les termes du contrat.

Le Conseil Municipal, après délibération

**DECIDE** de renouveler le contrat de maintenance du logiciel Microbib (version Mono/Classique) dont le montant annuel s'élève à 213,00 € HT

**CHARGE** le Maire de signer le contrat n° 96084 – série 78 pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015

**Commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis relatifs aux marchés publics**

**Président :** Germain LUTZ

**Membres élus titulaires :** Monique ROSFELDER, Denis ROSFELDER, Jean-Claude SCHMITT

**Membres élus suppléants :** Bernard HIRTZ, Joffrey JEHL, Jean-Pierre VOEGEL

**Création d'un poste d'ouvrier communal**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que Monsieur RIEGLER Didier, agent communal, avait pris la décision de démissionner à effet du 30/04/2014, par courrier du 18/01/2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 15/07/2014.

Un appel aux candidatures sera mis dans les panneaux d'affichage de la Commune ainsi qu'une insertion dans les DNA et dans les offres d'emploi du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal en prend acte

**Création d'un poste temporaire « ATSEM » 1<sup>ère</sup> Classe à raison de 28 heures par semaine**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents qu'à la rentrée scolaire 2014/2015 il y aura une réouverture de classe en maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, la création d'un emploi temporaire d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 28 h 00

Monsieur le Maire propose de :

**CONFIER** ce poste, pour la période du 01/09/2014 au 04/07/2015, à Madame BAQUE Gladys, 2 rue des Pommiers à 67230 HERBSHEIM

**PRECISE** que la durée hebdomadaire de travail sera de 28 h 00

**Mise en peinture Ecole Élémentaire, Choix de l'Entreprise après analyse des offres – attribution du marché**

★ Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL, Adjoint, qui informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder à la mise en peinture de 2 salles de classe dans l'Ecole des Filles + couloir. Il soumet à cet effet trois devis :

- un devis de DECORNETT, 11 rue Large à VALFF, en date du 29/04/2014, s'élevant à un montant de 4.949,82 € HT
- un devis de PEINTUR'S HEIBEL et GARGOWITSCH, 2 rue d'Alsace à BARR, en date du 06/05/2014, d'un montant de 3.873,51 € HT

- un devis de Marius HAEGELI, 1 rue des Vignes à HILSENHEIM, en date du 18/05/2014, d'un montant de 6.486,00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération

**CONFIE** l'exécution des travaux à DECORNETT de VALFF, selon son devis le mieux détaillé N°20140402330 du 29/04/2014, s'élevant à 4.949,82 € HT soit 5 939,78 € TTC. Les travaux débiteront le 15/07/2014.

★ Monsieur Bernard FRINDEL, soumet aussi la nécessité d'isoler le plafond de l'Ecole, essentiellement au niveau des 2 logements loués. Il propose de mettre un faux-plafond acoustique, suspendu d'une épaisseur de 40 mm, et présente également 3 devis :

- GERKO de SERMERSHEIM, selon devis du 28/04/2014, pour un montant de 4.224,00 € HT
- CONCEPT CLOISONS de KRAUTERGERSHEIM, selon devis du 02/05/2014, pour un montant de 4.359,00 € HT
- PEINTUR'S HEIBEL et GARGOWITSCH de BARR, selon devis du 06/05/2014, pour un montant de 5.139,34 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération

**CONFIE** l'exécution des travaux à GERKO de SERMERSHEIM, selon son devis N°00011949 du 28/04/2014, s'élevant à 4 224,00 € HT soit 5 068,80 € TTC, pour la fourniture et pose d'un faux-plafond suspendu de marque EUROCOUSTIC composé d'une ossature en T de 24 mm prélaquée en blanc et de panneaux 600\*600 mm épaisseur 40 mm et l'exécution de retombée en plaque de plâtre y compris le traitement des joints selon procédé du fabricant.

#### **Mise aux normes électriques Ecole Élémentaire, Choix de l'Entreprise après analyse des offres – attribution du marché**

★ Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL, Adjoint, qui informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder à des travaux électriques dans les 2 salles de classe de l'Ecole des Filles. Il soumet 2 devis :

- Electricité Jean-Marc, Route de Meistratzheim à VALFF, selon devis du 06/06/2014 pour un montant de 5 160,00 € HT
- SPECHT Marc Electricité, 56a rue du 20 Novembre à WESTHOUSE, selon devis du 14/05/2014, pour un montant de 5 103,00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération

**CONFIE** l'exécution des travaux électriques à Electricité JEAN-MARC de VALFF, selon son devis du 06/06/2014, s'élevant à 5 160,00 € HT soit 6 192,00 € TTC.

★ Monsieur Bernard FRINDEL, soumet également la nécessité de mettre en place une alarme incendie type 4 avec déclencheur manuel dans l'Ecole et présente également 2 devis :

- Electricité Jean-Marc, Route de Meistratzheim à VALFF, selon devis du 13/06/2014 pour un montant de 413,00 € HT, à savoir que l'alarme est électrique
- SPECHT Marc Electricité, 56a rue du 20 Novembre à WESTHOUSE, selon devis du 19/06/2014, pour un montant de 178,50 € HT, à savoir que l'alarme est manuelle à piles

Le Conseil Municipal, après délibération

**CONFIE** la mission à Electricité JEAN-MARC de VALFF, selon son devis du 13/06/2014, s'élevant à 413,00 € HT soit 495,60 € TTC, pour la mise en place d'une alarme incendie Type 4 Planète 1 boucle avec déclencheur manuel NUGELEC.

#### **Acquisition de mobilier pour les 4 classes à l'Ecole Élémentaire, choix du prestataire après analyse des offres**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique ROSFELDER, Adjointe, qui fait part à l'Assemblée du courrier en date du 16/04/2014 de Madame Séverine ZEIDLER, directrice de

l'Ecole de VALFF, qui informe le Maire qu'elle souhaiterait acquérir des tables et chaises réglables pour les élèves, bureau pour les institutrices + chaises, étagères étant en nombre insuffisant par rapport au nombre d'élèves, et présentant des signes d'usure. 3 devis sont proposés :

- DIRECT D, pour un montant de 17 305,91 € HT (garantie 30 ans, livré monté)
- UGAP, pour un montant de 15 871,06 € HT (garantie 10 ans, chaises non réglables)
- CAMIF Collectivités, pour un montant de 16 800,00 € HT (ni chaises, ni tables réglables)

Le Conseil Municipal, après délibération

**DECIDE** d'acquérir l'ensemble du matériel auprès de :

- DIRECT D, pour un montant total de 17 305,91 € HT soit 20 767,09 TTC, pour une garantie de 30 ans, et tout le matériel est livré/monté

### **Déplacement du tableau interactif à l'Ecole Élémentaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTZ-ROHMER Denise, adjointe, qui soumet à l'assemblée la demande de Madame ZEIDLER et Madame MEENS concernant le déplacement du tableau interactif, à savoir :

- Installation dans la salle avec mezzanine, devant la fenêtre
- Installation dans la salle avec mezzanine, à la place de l'armoire
- Installation dans la classe étoile (Mme ZEIDLER)
- Installation de toilettes dans le bâtiment Ecole des Garçons

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de façon unanime a rejeté formellement les 2 premières possibilités.

### **Demandes de subvention**

→ Amicale des Pêcheurs : pour l'acquisition d'un Groupe Electrogène, d'un montant de 1 739,83 € TTC. La Commune décide d'octroyer une subvention de 30% du montant soit 522.00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

→ Jardin du Livre : subvention pour le nouveau panneau du mur des lamentations pour la manifestation du mois des religions qui s'est déroulée à VALFF le dimanche 08/06/2014. La Commune décide de participer à hauteur de 300,00 €. Le Conseil Régional soutient généreusement l'Association à condition que la Commune s'engage également.

ADOPTE A L'UNANIMITE

→ FC VALFF : sollicite la Commune pour une participation aux divers frais de fonctionnement du club. Le Maire propose à son assemblée de verser une aide exceptionnelle pour pallier aux frais de fonctionnement d'un montant de 2 500,00 €.

ADOPTE comme suit :       CONTRE : 1 voix  
                                  ABSTENTION : 1 voix  
                                  POUR : 11 voix

### **Demande de droit de place « PIZZAIOLO »**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal que Monsieur Oliver SENGER de Nordhouse, pizzaiolo sous l'enseigne « SUPPER PIZZA », sollicite l'autorisation de stationner, le mardi soir de 17 h 30 à 21 h 00, afin de procéder à la vente de pizzas à emporter sur le parking devant l'Ecole (arrêt de bus) à compter du 01/07/2014.

Le Conseil Municipal

**EMET** un avis favorable à la demande de Monsieur Olivier SENGER, 10 rue de Lipsheim à NORDHOUSE

**DECIDE** de fixer à 12,00 € le passage, le paiement se fera mensuellement

## **COMMUNICATIONS**

- Les travaux de raccordement du GAZ + ES, Rue Thomas, ont commencé.
- Remplacement de la Pompe d'arrosage automatique du terrain de Football à VALFF, 3 260,00 € HT. Pour le moment une pompe provisoire est en place.
- Monsieur le Maire explique à l'assemblée que tous les 2 ans, la Commune effectue l'entretien des terrains de football. Devis concernant les travaux à réaliser :

### **1<sup>er</sup> devis**

Le Parc Départemental d'Erstein – CG 67 nous fait part des offres suivantes :

#### **1<sup>ère</sup> offre**

- Aération passage du perforateur Terraspecker Terrain d'Honneur + Terrain d'Entraînement, pour un montant de 1 752,00 € TTC

#### **2<sup>ème</sup> offre**

- Défeutrage, aération du terrain, transport de 50 Tonnes de sable + regarnissage, pour un montant de 3 636,00 € TTC sur terrain d'honneur + aération + 50 T de sable pour un montant de 1 596,00 € TTC sur terrain d'entraînement soit un total de 5 232,00 € TTC

### **2<sup>ème</sup> devis**

En attente d'un 2<sup>ème</sup> devis

- Coupe de 30 à 35 peupliers secs, au lieu-dit « Ganzweid » et « la Warb », devis vu avec la Société MANGIN car COSYLVAL ne prend pas les peupliers secs, à savoir :
  - 22,00 € le m3 pour le bois sec
  - 27,00 € le m3 pour le bois vert
  - 7,00 € la tonne pour les cimes (couronne)
- Madame Denise LUTZ/ROHMER, adjointe, prend la parole pour expliquer qu'il y a lieu de mettre en place le logiciel Comptable/Paie pour la dématérialisation qui prendra effet en Janvier 2015. Coût de l'intervention 2 040,00 € (installations logiciels + formation)
- Madame Denise LUTZ/VOEGEL, conseillère, demande à Monsieur le Maire, l'avancement concernant l'Affaire Foullon (caravanes), car lors d'une promenade, des coups de fusil ont été entendus. Monsieur le Maire va reprendre contact avec l'Avocat qui suit cette affaire.
- Monsieur Joffrey JEHL, conseiller, demande la mise en place d'un arrêté à VALFF, pour les nuisances sonores concernant la tonte des espaces verts et autres travaux le soir et WE ou jours fériés. Le Conseil en prend acte.
- Madame Patricia JACOB, conseillère, expose la dangerosité du passage piéton situé à la sortie du Village direction ZELLWILLER, et demande la mise en place d'un panneau de signalisation ou de ralentissement. Le Conseil en prend acte.